

Interventions de Daniel GARRIGUE

**sur le projet de loi de finances rectificative pour 2011
(plan d'aide à la Grèce, mesures de redressement budgétaire)**

Mardi 6 septembre

Article 1^{er} A

Imposition des plus-values immobilières

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue.

[M. Daniel Garrigue.](#) J'exprimerai deux regrets, madame la présidente.

Premièrement, je déplore que, compte tenu de l'état dans lequel se trouvent nos finances publiques, on voit déjà le Gouvernement et la majorité reculer sur l'une des rares dispositions fiscales que comportait ce texte.

Deuxièmement, il me paraît dommage que nous n'ayons pas eu un vrai débat sur la fiscalité du patrimoine, et de manière plus générale sur la fiscalité du capital. Il y a quelques années, lorsque l'imposition des plus-values a été mise en place, il existait un autre dispositif en concurrence : l'impôt foncier déclaratif annuel. Il a en quelque sorte servi de base à l'impôt sur la fortune, avec des éléments plus larges et un seuil d'imposition beaucoup plus élevé.

La question que je pose est de savoir s'il ne serait pas préférable de substituer à l'ISF et à l'imposition des plus-values immobilières une imposition généralisée sous forme déclarative portant sur l'ensemble des éléments de patrimoine. Cela permettrait d'intégrer les plus-values au fur et à mesure de leur réalisation et éviterait une fois pour toutes les problèmes de rétention que nous rencontrons avec l'imposition des plus-values, la condition étant bien sûr que les recettes obtenues soient au moins équivalentes au total du produit de l'ISF et de la taxation des plus-values immobilières avant la réforme.

Après l'Article 1^{er} A

Sur l'amendement n° 71 de François de Rugy rétablissant les anciennes dispositions de l'ISF

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue.

[M. Daniel Garrigue.](#) L'ISF est certes un impôt critiquable par bien des aspects – son assiette notamment est très imparfaite – et il serait justifié d'engager une vraie réflexion sur une réelle réforme de l'imposition du patrimoine, mais je pense sincèrement qu'avoir choisi le moment où les finances publiques sont au plus mal pour réduire l'assiette et les recettes que procure cet impôt est tout à fait irresponsable.

[M. Christian Eckert.](#) Et choquant !

[M. Pierre-Alain Muet.](#) Bien sûr !

Mercredi 7 septembre

Article 1^{er} C

Sur la TVA applicable aux Parcs à thème

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. On ne peut que regretter le caractère dérisoire de cette disposition, au regard de l'état de nos finances publiques et le caractère dérisoire du débat auquel elle a donné lieu, y compris entre un ancien Premier ministre et le Président de la République.

Avec un déficit de près de cent milliards d'euros, nous avons bien sûr besoin de diminuer les dépenses. Mais nous avons également besoin de chercher des recettes fiscales qui aient un rendement assuré tout en répondant à une volonté de justice.

La TVA est, effectivement, l'un des outils que l'on peut utiliser. Le taux réduit unique couvre un véritable fourre-tout. La directive européenne sur la TVA nous permettrait pourtant, si nous le voulions, de pratiquer, à côté du taux de 5,5 %, un autre taux qui pourrait être sensiblement plus élevé. Avoir le courage de prendre ce genre de dispositions contribuerait plus à rétablir nos finances publiques que de présenter ce ridicule article 1^{er} C. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe SRC.*)

[...]

Mme la présidente. *La parole est à M. Pierre-Alain Muet.*

M. Pierre-Alain Muet. Comme viennent de le dire plusieurs de mes collègues de l'opposition, mais aussi M. Garrigue, on ne peut qu'être frappé à l'idée que notre commission a passé plus de la moitié de son temps sur la question de la TVA sur les parcs à thème...

M. Michel Bouvard. Il serait effectivement temps de voter, si c'est ce que vous voulez dire !

M. Pierre-Alain Muet. ...et a, à l'inverse, expédié en deux minutes – le temps que je présente un amendement – la question de la taxe sur les mutuelles. On en vient logiquement à se demander si, dans ce bric-à-brac qu'est le plan Fillon, certaines mesures n'ont pas pour seule finalité de faire oublier la réalité de ce plan.

Vous auriez dû, en vous appuyant sur des rapports du Conseil des prélèvements obligatoires et de l'Inspection générale des finances, supprimer des mesures lourdes, inefficaces et injustes que nous connaissons tous – nous-mêmes avons proposé pour au moins 10 milliards d'euros de suppressions dans tous les débats budgétaires. Au lieu de cela, vous inventez toute une série de taxes qui font débat entre vous, vous passez tout un week-end à organiser un concours Lépine de la taxe nouvelle, alors que la situation des finances publiques de notre pays exige que l'on prenne des décisions lourdes et sérieuses, accompagnées de mesures de soutien de l'emploi et de la croissance – toutes choses que vous ne faites pas !

J'espère que nous consacrerons un peu de temps au débat sur la taxe sur les mutuelles car, comme le dit M. Garrigue, le débat sur cette taxe – à mon sens absurde – sur les parcs à thème est dérisoire au regard des enjeux actuels. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Après l'article 1^{er} C Taxe sur les transactions financières

M. le président. *La parole est à M. Daniel Garrigue.*

M. Daniel Garrigue. Je suis quand même un peu surpris, car je crois avoir entendu, au lendemain du dernier sommet franco-allemand du mois d'août, affirmer que toutes les modalités d'un projet de taxe sur les transactions financières seraient présentées avant le mois de septembre. Nous y sommes et nous n'avons rien vu venir.

Rappelons que cette taxe n'est tout de même pas un gadget. Elle présente deux intérêts. Le premier est financier, car, même si son taux est très faible, une telle taxe peut finir par procurer des ressources relativement importantes quand elle s'applique à des opérations qui se renouvellent à un rythme quelquefois quotidien. Surtout, elle permet une traçabilité et une connaissance des

opérations qui sont ainsi conduites.

J'attire l'attention sur un point : l'enregistrement de toute une partie des opérations qui se font actuellement de gré à gré et qui échappent à tout contrôle. Pour que l'on puisse suivre ces opérations, il faut modifier la directive européenne sur les marchés financiers, la directive MIFID. Malheureusement, je constate que le projet de révision de la directive MIFID n'a même pas encore été présenté à ce jour.

Il est urgent que l'on avance sur ce dossier qui est extrêmement important si l'on veut lutter avec efficacité contre la spéculation. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

TVA à taux réduit

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour défendre l'amendement n° 4 rectifié.

M. Daniel Garrigue. En intervenant sur l'article, j'ai rappelé ce matin que la directive européenne sur la TVA permet d'avoir deux taux réduits de TVA, et non pas un seul, comme c'est aujourd'hui le cas en France. J'ai également rappelé que les éléments soumis au taux réduit actuel forment un ensemble très composite, certains ayant une vocation purement sociale – tel l'hébergement des personnes âgées –, d'autres ayant une vocation purement économique – je pense au marché des œuvres d'art –, d'autres enfin ayant une vocation économique et sociale – comme la rénovation dans le bâtiment. Or il est évident que, dans un souci de justice et de meilleur rendement de l'impôt, il vaudrait mieux redistribuer l'ensemble de ces éléments entre deux taux réduits, comme cela se fait chez certains de nos partenaires européens.

L'amendement n° 4 rectifié vise précisément à instaurer un second taux réduit de TVA de 12 %, et à l'appliquer à la restauration, aux importations d'œuvres d'art et d'objets de collection ainsi qu'à certaines sommes versées aux entraîneurs de chevaux de course lorsqu'ils sont propriétaires de ces derniers. J'ai d'ailleurs noté ce matin la présence, au sein de l'hémicycle, d'un fort *lobby* de défense des chevaux de course.

Dans un double souci de rétablissement des finances publiques et de rétablissement de la justice fiscale, il serait bon d'adopter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Défavorable aux quatre amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. François Baroin, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Daniel Fasquelle.

M. Daniel Fasquelle. Je ne partage pas du tout l'avis de mes collègues. Je pense que la baisse de la TVA dans le secteur de la restauration a été très utile.

M. Roland Muzeau. Utile à qui ?

M. Daniel Fasquelle. Je veux simplement attirer votre attention sur un phénomène qui vous a peut-être échappé : la crise économique. Certes, il était prévu de créer des emplois, mais considérons l'ensemble des emplois qui ont été préservés (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*) et des établissements qui ont pu passer le cap de la crise grâce à ce dispositif. Ça, c'est du concret ! C'est le député de terrain qui vous parle, celui qui discute avec des restaurateurs qui ont pu préserver des emplois et leurs établissements grâce à la baisse de la TVA.

La baisse des prix et l'aspect social de la mesure sont aussi une réalité, et vous ne pouvez pas

occulter tout cela.

Je pense qu'il serait donc extrêmement néfaste de revenir aujourd'hui sur la baisse de la TVA applicable à la restauration.

[M. Roland Muzeau](#). Vous êtes irresponsable !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Marcon.

[M. Jean-Pierre Marcon](#). Je peux comprendre, mes chers collègues, la position d'un certain nombre d'entre vous, qui voyez dans le relèvement du taux de la TVA un bon moyen de récupérer des recettes supplémentaires. Cette position comptable est tout à fait honorable. Ce point de vue jouit d'ailleurs d'une certaine popularité, car le public a considéré que le taux réduit de TVA devait avoir pour seul effet de baisser les prix. Or ce n'était pas l'objectif principal. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

[M. Alain Gest](#). Exactement !

[M. Jean-Pierre Marcon](#). Je veux donc vous convaincre que la hausse de la TVA que vous préconisez serait une véritable erreur économique et sociale, et vous demander d'être beaucoup plus pondérés. Vous parlez d'un cadeau fiscal fait à quelques entreprises, mais cette mesure a permis de mettre un terme à une période de faillites nombreuses – 18 000 selon l'INSEE – et s'est traduite par la sauvegarde de 60 000 emplois et la création de 50 000 emplois.

[M. Roland Muzeau](#). Et pourquoi pas 150 000, 200 000 même !

[M. Jean-Pierre Marcon](#). C'est l'INSEE qui le dit, ce n'est pas moi. La restauration est l'un des seuls secteurs à avoir créé de l'emploi depuis la fin de la crise.

Le « cadeau » a valorisé une profession pénible, et je sais de quoi je parle.

[M. Jean Mallot](#). Pouvez-vous nous rappeler la définition du conflit d'intérêt ?

[M. Jean-Pierre Marcon](#). Travailler dans ce secteur, ce n'est pas simple du tout, et il fallait bien que l'on fasse quelque chose pour les salariés qui travaillent dans tous les établissements de restauration. Les salaires ont augmenté de 5,5 %,...

[M. Henri Emmanuelli](#). C'est faux !

[M. Jean-Pierre Marcon](#). ...une prime de 500 euros et deux jours de congés supplémentaires ont été accordés au personnel. De même, l'adhésion à une mutuelle est devenue obligatoire.

Un cadeau fiscal, dites-vous ? Les recettes fiscales et sociales sont, au total, supérieures à ce qu'elles étaient auparavant.

Élu d'un milieu rural,...

[M. Jean-Paul Bacquet](#). Et surtout de la chambre de commerce !

[M. Jean-Pierre Marcon](#). ...je sais que la décision prise en 2009 s'est concrétisée par le maintien, en zone rurale, d'un certain nombre d'établissements qui allaient s'arrêter, car leurs propriétaires n'avaient pas les moyens de transmettre leur entreprise ni de se mettre aux normes de sécurité, de faire des travaux. On a pu les sauver !

Je suis un peu surpris que les conséquences sociales de la baisse de la TVA ne soient pas mieux reconnues par les membres de l'opposition.

[M. Roland Muzeau](#). Ça ne vaut pas 3,5 milliards d'euros !

[M. Jean-Pierre Marcon](#). On a enfin reconnu la valeur de ceux qui travaillent dans ce secteur. N'arrêtons donc pas cette dynamique économique et sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. François de Rugy.

M. François de Rugy. L'argument le plus incroyable me paraît être celui des emplois préservés. Mon cher collègue, voyez le nombre de secteurs où des emplois ont été détruits, et pas par 50 000 ou 60 000 mais par centaines de milliers. Qu'avez-vous donc fait pour ces emplois ?

Je me suis livré à un petit calcul. Admettons, même si je doute des chiffres que vous avancez, que 100 000 emplois ont été préservés ou créés. Cela veut dire que chacun aura coûté 25 000 euros par an ! Vous rendez-vous compte ? Si c'était le cas, ce ne seraient plus des emplois aidés mais des emplois sous perfusion, avec une aide d'un montant équivalent à deux SMIC. C'est complètement délirant !

M. Hervé Novelli. Le calcul est faux !

M. François de Rugy. Vous savez très bien que l'argument n'est pas valable. Vous aviez une clientèle électorale, et M. Bertrand qui, à l'époque, était secrétaire général de l'UMP, a vendu la mèche en faisant éditer une carte postale ainsi libellée : « Adhérez à l'UMP qui vous a donné la TVA à 5,5 % ! »

M. Yves Censi. Escroc !

M. François de Rugy. Je l'ai vue dans des restaurants, certains même dans le quartier de l'Assemblée nationale !

M. Hervé Novelli. Zéro !

M. François de Rugy. Voilà la réalité ! Il faut en finir, car on ne peut à la fois prétendre lutter contre les niches fiscales et en créer de nouvelles.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. J'entends bien les arguments de notre collègue. Il fallait, c'est vrai, faire quelque chose pour la restauration, notamment parce que la différence entre la restauration dont le taux de TVA était déjà à 5,5 % et celle qui était assujettie au taux de 19,6 % était intenable. En outre, les conditions étaient telles que la baisse de la TVA ne pouvait qu'apporter une bouffée d'oxygène à la restauration.

Le problème – je l'avais dit en tant que rapporteur de la commission des affaires européennes sur la réforme de la TVA –, c'est que nous avons voulu baisser ce taux jusqu'à 5,5 %. Or cela a un coût vraiment prohibitif pour les finances publiques dans une période où l'on ne peut pas se permettre de telles pertes.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de viser spécifiquement la restauration, mais, si nous voulons rétablir les équilibres budgétaires dans ce pays, il faut jouer sur les dépenses et avoir aussi le courage de prendre, en matière de recettes, qu'elles proviennent de l'impôt sur le revenu, de la TVA, des niches fiscales ou de l'imposition du capital, des mesures ayant un rendement fiscal et empreintes d'un esprit de justice. Si nous ne faisons pas cela, je vous le dis, jamais nous ne nous sortirons de la situation dans laquelle nous nous enfonçons chaque mois un peu plus. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SRC et GDR.)*

(Les amendements identiques n^{os} 75 et 162 ne sont pas adoptés.)

(Les amendements n^{os} 163 rectifié et 4 rectifié, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Article 1^{er} et état A

Règle d'or

M. le président. Sur l'article 1^{er}, plusieurs orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Je voudrais revenir brièvement sur la question de la règle d'or.

Madame la ministre, vous avez, pendant la séance des questions au Gouvernement, parlé avec ferveur de la règle d'or. Or je pense que la règle d'or pose beaucoup de questions.

Je rappelle qu'il existe une règle, celle du pacte de stabilité et de croissance, et que cette règle fait consensus.

Mme Catherine Coutelle. Absolument !

M. Daniel Garrigue. Le Gouvernement lui-même, c'est là un des paradoxes dans lequel nous sommes, se donne pour objectif de revenir aux 3 % en 2013, c'est-à-dire qu'il vise les objectifs du pacte de stabilité et de croissance, pacte dont je rappelle qu'il résulte d'un traité et qu'il a donc force de loi.

Que va-t-il se passer si nous adoptons, demain, la règle d'or ? Nous allons introduire dans la Constitution une règle qui sera en concurrence directe avec le pacte de stabilité et de croissance. En effet, ce n'est pas la même règle.

Mme Valérie Pécresse, *ministre*. Oh !

M. Daniel Garrigue. Je sais pourquoi je dis cela.

M. Jean Mallot. Il a raison.

M. Daniel Garrigue. Laquelle de ces deux règles primera l'autre ? La règle d'or, tout simplement parce que la Constitution prime sur le traité. Tant que la Constitution n'a pas été modifiée pour introduire les dispositions d'un traité, c'est la disposition constitutionnelle qui l'emporte.

Mme Valérie Pécresse, *ministre*. Oui.

M. Daniel Garrigue. Cela veut dire qu'en réalité, à travers l'introduction de la règle d'or, nous sommes en fait en train de renationaliser les critères budgétaires européens.

Vous dites à l'opposition de regarder ce que fait M. Zapatero en Espagne, et à la majorité de regarder ce que fait M. Berlusconi en Italie. En réalité, si on adopte la règle d'or dans les différents pays européens, selon des règles qui ne seront pas les mêmes – en France, par exemple, son contrôle sera soumis au Conseil constitutionnel, je ne suis pas sûr qu'il en soit de même dans les autres États –, on va purement et simplement vers un démantèlement du pacte de stabilité et de croissance, c'est-à-dire d'un des outils qui ont assuré la stabilité et la force de l'Union européenne depuis des années. Que va devenir, par exemple, le semestre européen que nous avons voté si nous adoptons la règle d'or ?

Je crois qu'il y a là une contradiction inacceptable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je partage complètement ce que vient de dire notre collègue Garrigue. Nous avons deux règles qui ont une valeur supra constitutionnelle partout en Europe, ce sont les critères de Maastricht. Ce sont des règles qui ont un sens. Il y a une relation entre les 3 % de déficit et les 60 % de dette. Si l'on veut éviter l'augmentation continue de la dette et éviter que celle-ci ne dépasse, dans des conditions de croissance relativement moyennes, les 60 % de la richesse nationale, il faut que nos déficits soient inférieurs à 3 %.

Le paradoxe, c'est que, aujourd'hui, pour des raisons en grande partie politiques, vous nous proposez une règle d'or qui n'a aucun sens, qui est une règle de papier. Comment oser nous proposer cette règle quand votre majorité, quelques mois à peine après être revenue au pouvoir, a fait repasser la dette au-delà des 60 % ? Je rappelle que la première fois où la France a dépassé le critère de 60 %, c'est au dernier trimestre du gouvernement Juppé. Nous, nous l'avons réduit à 58 % – c'est la situation dans laquelle nous vous avons laissé la dette de la France. Trois mois après votre arrivée, vous repassiez les 60 % et depuis, ce n'est jamais redescendu en dessous. Quant au critère des 3 % de déficit, en dix ans de majorité, vous ne l'aurez pas respecté durant sept années.

Alors, oui, mon collègue Garrigue a raison, nous avons des critères de bonne gestion, il n'y en a pas besoin d'autres, il faut simplement les respecter. Et je trouve quand même paradoxal que le Gouvernement qui n'en a respecté aucun se permette de vouloir inscrire une règle qui n'a aucun sens dans la Constitution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 198.

La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

Mme Valérie Pécresse, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement. Avant de vous présenter le traditionnel amendement d'équilibre, je voudrais répondre aux inquiétudes qui se sont exprimées sur ces bancs à propos de la règle d'or.

Vous avez raison, monsieur Garrigue, deux règles de vertu budgétaire s'imposeront à nous si nous inscrivons la règle d'or dans la Constitution,

[M. Christophe Sirugue.](#) C'est mal parti !

[M. Henri Emmanuelli.](#) Vous savez très bien que cela ne passera pas.

Mme Valérie Pécresse, ministre. Mais, contrairement à vous, je ne crois pas que nous ayons trop de règles de vertu budgétaire.

[M. Henri Emmanuelli.](#) Ah ça non !

Mme Valérie Pécresse, ministre. Je crois même que nous n'en avons pas assez. Ce diagnostic est d'ailleurs celui que font tous les pays européens aujourd'hui, que ce soit, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie.

[M. Pierre-Alain Muet.](#) Mais non !

Mme Valérie Pécresse, ministre. Il n'y a pas de contradiction entre ces deux règles. Qui peut le plus peut le moins : on peut à la fois respecter les impératifs du pacte de stabilité, aux termes desquels nous devons être en dessous de 3 % de déficit et en dessous de 60 % de dettes, et en même temps avoir pour objectif, non pas de rester à 3 % de déficit, mais de revenir au strict équilibre budgétaire et nous désendetter pour revenir d'ailleurs à 60 % de la richesse nationale en endettement.

[M. Henri Emmanuelli.](#) Vous ne l'avez pas fait.

[M. Pierre-Alain Muet.](#) Vous ne le faites pas cette année.

Mme Valérie Pécresse, ministre. De toute façon, les deux vont dans le même sens. Elles font converger. Comme l'a dit fort judicieusement le président Cahuzac hier, ce n'est pas à 3 % de déficit qu'on se désendette, c'est à un niveau nettement inférieur.

[M. Jérôme Cahuzac,](#) *président de la commission des finances.* À 2,2 %.

Mme Valérie Pécresse, ministre. On se désendette à un petit peu au-dessus de 2 % de déficit. Cela veut dire qu'on commencera à se désendetter en 2014.

Je vous rappelle qu'il existe des pays en Europe qui ont des soldes budgétaires positifs, ce n'est pas une fatalité que de vivre toujours au-dessus de ses moyens. Si on se fixe cet objectif d'équilibre budgétaire, c'est pour se désendetter, en tout cas en termes relatifs à la richesse nationale, et pour que notre trajectoire de dette passe de 85 % à 60 %, donc pour respecter le deuxième critère du pacte de stabilité européen. Donc 3 % de déficit et 60 % de dettes, ce n'est absolument pas incompatible avec l'idée que nous aurions des trajectoires de réduction des déficits et d'équilibre budgétaire qui seraient contrôlées par le Conseil constitutionnel. Vous le savez d'ailleurs, monsieur Garrigue, nous ne pourrions pas avoir un traité qui serait contraire à la Constitution. Par définition, ces règles d'or sont compatibles, puisqu'elles sont adoptées dans d'autres pays de la zone euro.

M. Jean Mallot. C'est un peu confus quand même. La chute n'était pas formidable.

.../....

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Je ne comptais pas prendre la parole, mais Mme la ministre a répété l'argumentaire sur règle d'or qu'elle a développé tout au long de l'été, en prenant pour cible les partis de l'opposition qui n'en veulent pas.

Madame la ministre, nous n'avons pas oublié la mascarade de la loi organique sur la CADES.

M. Jérôme Cahuzac, *président de la commission des finances*. En effet !

M. Henri Emmanuelli. Vous nous aviez fait voter une loi interdisant l'allongement de la durée d'amortissement, pour nous expliquer, l'année suivante, qu'il fallait adopter une autre loi organique afin de défaire la précédente que nous n'étions pas en mesure de respecter !

Je me souviens des mots très durs de M. Warsmann pour qualifier la méthode du Gouvernement. Je n'oserais pas les reprendre à mon compte...

M. Roland Muzeau. Il était très fâché !

M. Henri Emmanuelli. Il avait même démissionné de son poste de rapporteur.

Vous comprendrez que ceux qui ont vécu ce genre de gesticulations ne soient pas disposés à donner une seconde fois.

M. Jean Mallot. C'est la crédibilité zéro !

M. Henri Emmanuelli. Au-delà de ce souvenir désagréable, je veux vous citer les propos tenus cet été par M. Van Rompuy à propos de la règle d'or. Après avoir considéré que l'important était bien de faire des économies, il a ajouté : « En fait, les gouvernements n'ont pas besoin de cette règle, ils peuvent le faire sans une disposition constitutionnelle. » C'est exactement ce que nous vous répétons depuis plusieurs mois.

Madame la ministre, arrêtez ! Vous savez parfaitement que le Président de la République ne réunira pas le Congrès parce qu'il n'a aucune chance de faire passer cette règle d'or. Il serait totalement irresponsable de sa part, et de la vôtre, de faire une telle démonstration sous le regard des opérateurs étrangers. Si vous cherchez un truc, il faudra en trouver un autre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. La Constitution, c'est l'État de droit. Or, madame la ministre, dans un État de droit, nous ne pouvons pas voir deux règles parallèles coexister.

À vrai dire, il ne s'agit pas vraiment de règles parallèles. En effet, nous avons d'un côté le pacte européen de stabilité et de croissance, qui fixe des règles s'appuyant sur deux outils essentiels : la Banque centrale européenne et le semestre européen qui est, en fait, le fameux gouvernement économique européen dont nous parlons depuis tant d'années. Si nous voulions véritablement renforcer la gouvernance économique européenne, il faudrait muscler le semestre européen. D'un autre côté, nous avons votre règle d'or, soumise au contrôle, purement national, du Conseil constitutionnel.

Ces deux règles ne peuvent pas coexister car la règle d'or, une fois adoptée, aura la priorité puisque la Constitution l'emporte sur les traités. Le pacte de stabilité et de croissance perdra en conséquence toute valeur, et le fait que les Italiens, les Espagnols ou, demain, d'autres encore instituent leur propre règle d'or n'aura pour effet que de le démanteler. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) Peut-être est-ce à dessein. Pour ma part, j'estime, en tout cas, qu'il faut combattre cette tentative avec la plus grande fermeté. (*Mêmes mouvements.*)

Après l'article 4
Contre l'amendement de M. Hervé Morin
permettant à la Suisse de préserver son « secret » bancaire

M. le président. *La parole est à M. Daniel Garrigue.*

M. Daniel Garrigue. Ce qui est en cause à travers cette affaire du système Rubik, c'est toute la différence qu'il y a en matière d'information sur les placements à l'étranger, entre l'information automatique qui permettrait de connaître effectivement les placements réalisés par nos ressortissants dans les autres pays, et l'information sur demande dont on connaît, malgré les efforts de l'OCDE, toutes les imperfections : il faut généralement fournir les coordonnées de la banque, souvent même celles du compte car nombre de pays, et je crois que c'est le cas de la Suisse, n'ont pas de système centralisé permettant de connaître l'ensemble des comptes existants.

La directive « Épargne », qui prévoyait l'information automatique, a constitué une grande avancée au sein de l'Union européenne. Malheureusement, un certain nombre de pays, et notamment le Luxembourg, s'y sont soustraits et ont proposé comme alternative, en principe temporaire, un système de prélèvement à la source qui les dispense de fournir aux États partenaires les informations qui leur sont demandées.

Le système Rubik n'est ni plus ni moins que la tentative de systématisation à l'échelle internationale de la solution retenue, en principe à titre temporaire, par le Luxembourg.

S'engager dans cette direction, ce serait renoncer définitivement à une rigoureuse application de la directive « Épargne » et entrer dans un système qui va totalement à l'encontre de tout ce qui a été affirmé lors des réunions du G20 à la suite de la crise financière. Ce serait une formidable régression.